



## ATTESTATION DE CONCEPTION DE TYPE N° B/713-NO/NAV - REV. 1

La présente révision abroge les versions antérieures.

La présente attestation de conception de type est délivrée conformément aux dispositions de l'annexe III de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

Un aéronef télépiloté ne peut être utilisé au titre de la présente attestation de conception que si son bénéficiaire :

- s'est assuré de la conformité de l'aéronef concerné au dossier technique précisé sur la présente attestation de conception
- a remis au propriétaire de l'aéronef concerné une attestation de conformité de cet aéronef (précisant son numéro de série)
  à la présente attestation de conception (voir modèle d'attestation de conformité sur <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels#e4">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels#e4</a>)

Bénéficiaire										
Nom/raison sociale :		AZUR DRONES			A -l		ВО	u Gal Leclerc OULOGNE BILLANCOURT		
Aéronef télépiloté										
Type / modèle :		hexa M600			Classe :		M	Multirotors		
Caractéristiques principales										
Contrôleur :		DJI A3			Version du firmware :		1.	1.0.0.80 (ou ultérieure)		
Moteur(s): 6 moteur(s) él			ectrique(s)		Nom		nbre de rotor(s)/hélice(s) :		6	
Limites opérationnelles										
Scénario opérationnel (§ 1.4 de l'			'annexe III de l'arrêté) : S-2					S-3 (non captif) S-3 captif		ptif
Masse maximale :				16 kg				N/A	16 kg	
Equipements obligatoires :										
Système de visualisation cartogr			aphique :	lji go app V3.1.23		N/A	-			
Dispositif de limitation de l'énergie d'impact :			-			N/A	-			
Autres limitations :		S3 captif : câble de 150 m maximum; zone d'exclusion des tiers = disque centré sur le point d'attache au sol, rayon = longueur déroulable du câble + 5 m								
Documentation associée										
Dossier d'utilisation : Manuel d'utilisation et d'entretien Ref Manuel						FEM6000	CAP	1		
Dossier techniqu	1 du 12/09/2018									
Conditions										

- 1. Ce document, accompagné d'une attestation de conformité, n'est valable que sur le Territoire de la République Française.
- 2. Cette attestation reste valide tant qu'elle n'est pas suspendue ou abrogée.
- 3. Toute modification d'un aéronef bénéficiant de la présente attestation de type doit être coordonnée avec son titulaire. Si la modification affecte les caractéristiques identifiées ci-dessus ou les logiques de fonctionnement et les dispositifs de sécurité décrits dans le dossier technique référencé ci-dessus, une nouvelle autorisation est nécessaire.
- 4. La DGAC est susceptible d'imposer des modifications ou des limites d'emploi au travers d'une consigne de navigabilité. Les consignes de navigabilité éventuelles sont disponibles sur le site <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels</a>.

Délivrée le 18/09/2018

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile :

